

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2015

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

9

+ 2 procurations

Convoqué le 02 juin 2015
Compte-rendu affiché le 18 juin 2015

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : - M. Jean-Paul PFEIFFER Adjoint au Maire
M. Gérard JUILLET - Mme. Annie KIEFFER - M. Jean-Claude HOYEAUX -
Mme Irène RICHERT - M. Claude SCHNEIDER – M. Olivier KORNMEYER -
M. Guillaume BEYRLE

Absent excusé avec procuration : M. Jean-Luc ROTHAN ayant donné
procuration à M. Jean-Paul PFEIFFER ; Mme Yolande REBSTOCK ayant
donné procuration à Mme Irène RICHERT

Absent excusé : ///

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation
Approbation du procès- verbal de la séance précédente
Factures

- N° 2015- 27 COMMANDE PUBLIQUE – Salle polyvalente
Extension et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et
création d'un local de rangement
Mise aux normes « accessibilité » des sanitaires avec création d'un
WC pour personnes à mobilité réduite (PMR)
- N° 2015- 28 COMMANDE PUBLIQUE - Adhésion à la plateforme mutualisée de
dématérialisation des marchés publics
- N° 2015- 29 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016
- N° 2015- 30 DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu
d'information

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux
Divers

SECRETARE DE SEANCE – DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 11 mai 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance
ordinaire du 11 mai 2015.

FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de
paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

| Désignation | Montant |
|--|----------|
| Factures France TELECOM pour: | |
| téléphone + internet école (pour 2 mois) | |
| téléphone mairie (pour 2 mois) | 61.88 € |
| téléphone salle polyvalente (2 mois) | |
| fax mairie | |
| forfait mensuel + communications téléphone mobile | 17.99 € |
| abonnement internet mairie (mensuel) | 55.66 € |
| Facture ES du 12/05/15 pour "communs" bâtiment Presbytère | 33.35 € |
| Facture DELBEAU de Mauvezin du 22/05/15 pour fournitures scolaires | 109.20 € |
| Facture SATD de Russ du 26/05/15 pour maintenance de l'aire de jeux | 804.00 € |
| Facture E Leclerc de Marmoutier du 15/05/15 pour carte cadeau (mariage agent) | 100.00 € |
| Facture THOMMEN de Saverne du 31/05/15 pour jardinières fleurissement communal | 101.70 € |
| Facture SABLIERE de Steinbourg du 31/05/15 pour pierres décoratives | 43.68 € |
| Facture CCRS du 19/05/15 pour entrées piscine (natation scolaire classe d'Eckartswiller) | 164.00 € |
| Facture SEYLLER DE Saverne du 09/06/15 pour terreau fleurissement communal | 48.00 € |
| Facture M.BRICOLAGE de Saverne du 31/05/15 pour petites fournitures | 6.55 € |
| Facture ES de Strasbourg du 09/06/15 pour éclairage public | 685.65 € |
| Facture ES Strasbourg du 09/06/15 pour électricité bâtiments communaux | 714.12 € |
| | |

N° 2015- 27

COMMANDE PUBLIQUE

Salle polyvalente

Extension, restructuration et mise aux normes de la cuisine, création d'un local de rangement pour la salle ;

Travaux d'accessibilité P.M.R. de l'établissement avec création d'un sanitaire accessible P.M.R.,

Rénovation des blocs sanitaires et accessibilité complète de l'établissement.

Dans le cadre des projets :

- d'extension, restructuration et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et la création d'un local de rangement,

- de la mise aux normes « accessibilité » des sanitaires de la salle polyvalente avec création d'un WC P.M.R. et rénovation consécutive des blocs sanitaires hommes et femmes,

le Maire présente au Conseil Municipal les Avant-Projets Définitifs (APD) desdites opérations.

La prise en compte des contraintes techniques et règlementaires, liées notamment à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), a entraîné une évolution du projet avec une incidence sur le coût prévisionnel de l'opération.

Objectifs élargis :

- La mise en place du sanitaire PMR, accessible depuis le hall aux deux sexes, mais en emprise sur les blocs sanitaires existants, entraîne la reconfiguration et la rénovation complète de l'ensemble des blocs sanitaires hommes et femmes.
- Pour obtenir une accessibilité complète pour l'attestation HAND2, il convient de mettre en place différentes installations (flash lumineux dans tous les sanitaires, cheminements PMR, ferme-porte avec aide à l'ouverture....).
- Considérant la vétusté des installations sanitaires, il est proposé le remplacement à neuf de l'appareillage sanitaire de l'ensemble des blocs WC.

La consultation des entreprises sera menée conjointement pour l'ensemble de ces travaux.

Se référant à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015, il rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Bureau d'Architecture Jean-Marc HAUER de DETTWILLER, sur un estimatif prévisionnel provisoire de 220 000,00 € HT et que le montant des prestations fixé au contrat MOP initial était de 17 600,00 € HT (21 120,00 € TTC)

Selon l'APD remis le 15 juin 2015, le coût estimatif définitif des travaux s'élèvera à :

- cuisine et local de rangement : 206 800 € HT.
- Accessibilité PMR et sanitaires : 29 800 € HT.
- TOTAL : 236 600 € HT.

soit une augmentation globale de 16 600 € HT.

La plus-value étant imputable :

Au rajout de la partie mise aux normes « accessibilité » des sanitaires avec création d'un WC PMR, ainsi qu'aux mises aux normes des différentes installations pour obtenir une accessibilité complète.

1. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le montant total du contrat de maîtrise d'œuvre est arrêté à 18 928,- € HT, soit 22 713,60- € TTC.

Le montant du présent avenant s'élève 1 328,-€. HT, soit 1 593.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Bureau d'Architecture Jean-Marc HAUER de DETTWILLER, qui réajuste les honoraires définitifs sur la base de l'estimatif A.P.D. Le présent avenant s'élève à 1 328,- € HT, soit 1 593,60 €. TTC.

AUTORISE le Maire:

à signer l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces nécessaires à son exécution

2. Approbation des Avant-Projets Définitifs

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2015,

- Décidant :
 - o de la réalisation des travaux d'extension, de restructuration et de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et de la création d'un local de rangement,
 - o de la réalisation des travaux de mise aux normes « accessibilité » des sanitaires de la salle polyvalente avec création d'un WC pour personnes à mobilité réduite (PMR)
- Attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Architecture Jean-Marc HAUER de Dettwiller,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'avant-projet définitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2.1. APPROUVE le projet d'extension, de restructuration et de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente et la création d'un local de rangement,

tel qu'il est présenté par le Bureau d'Architecture Jean-Marc HAUER de DETTWILLER, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, dans l'Avant-Projet Définitif (APD) du 15 juin 2015, pour un montant estimatif de 206 800,- Euros H.T.

DECIDE

- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions dont pourra bénéficier ce projet, notamment :
 - De solliciter la participation financière du Département du Bas-Rhin, dans le cadre du contrat de territoire,
 - De solliciter la participation financière de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, au titre du Fonds de concours,
 - De solliciter la participation financière de la Région Alsace, dans le cadre des aides aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments (isolations des extensions cuisine et rangement),
 - De solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,
- que le financement prévisionnel de l'opération pourra s'effectuer comme suit : autofinancement, subventions et emprunt.

2.2. APPROUVE le projet de mise aux normes « accessibilité » des sanitaires avec création d'un WC P.M.R, rénovation complète des blocs sanitaires et accessibilité complète de l'établissement

tel qu'il est présenté par le Bureau d'Architecture Jean-Marc HAUER de DETTWILLER, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, dans l'Avant-Projet

Définitif (APD) du 15 juin 2015 pour un montant estimatif de 29 800,- Euros H.T.

PREND ACTE de l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR 2015 d'un montant prévisionnel maximum de 5900 €,

DECIDE :

- D'autoriser le Maire à solliciter toutes autres subventions dont pourra bénéficier ce projet, notamment :
 - De solliciter la participation financière du Département du Bas-Rhin, dans le cadre du contrat de territoire (pour la partie rénovation)
 - de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur (pour la mise aux normes accessibilité).
- que le financement prévisionnel de l'opération pourra s'effectuer comme suit : autofinancement, subventions et emprunt.

2.3. AUTORISE le Maire

- à déposer le permis de construire relatif à ces projets,
- à lancer en temps utile la procédure de marchés de travaux, en application du code des marchés publics, et ce pour l'ensemble desdits travaux,
- à signer les marchés et toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de ces travaux.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux sont prévus et inscrits en partie au budget primitif 2015.

N° 2015- 28

COMMANDE PUBLIQUE - Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg (Eurométropole depuis le 1^{er} janvier 2015), la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion.

N° 2015- 29

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population des habitants d'Eckartswiller interviendra du 21 janvier au 20 février 2016. L'INSEE organise et contrôle le recensement. La commune prépare et réalise l'enquête de recensement.

Pour ce faire, seront nommés par arrêté municipal :

- Un agent coordonnateur communal, ayant pour mission la préparation en amont de la collecte, l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi continu de la collecte.
- Un agent recenseur chargé de la collecte.

Le Maire propose de nommer Monsieur Jean-Luc ROTHAN, Adjoint au Maire, coordonnateur communal du recensement de la population. Le recrutement de l'agent recenseur se fera ultérieurement.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nomination de M. Jean-Luc ROTHAN en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population 2016.

AUTORISE le Maire à signer son arrêté de nomination.

N° 2015- 30

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

1. Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

Immeuble bâti, situé n°2, Les Taillis, Section 2 parcelle n°136 de 1521 m2
(propriétaires M et Mme SORGIUS),

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour ledit bien.

2. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage d'utiliser la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal pour préempter le bien suivant :

Immeuble bâti situé 52 rue Principale, Section 4 comprenant les parcelles n° 211 (lieudit « 52 rue Principale » avec 149 m2), 213 (lieudit « Village » avec 715 m2) et 214 (lieudit « Rue Principale » avec 925 m2).

Le Conseil Municipal est, à l'unanimité, favorable à cette acquisition.

N° 2015 -31

INTERCOMMUNALITE
COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Comité Directeur du SMITOM de Haguenau-Saverne du 29 mai 2015,
- Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la région de Saverne du 28 mai 2015,

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 21H45.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

| | | |
|---------------------|------------------------|--|
| JUNDT Jean-Jacques | Maire | |
| PFEIFFER Jean-Paul | Adjoint au Maire | |
| ROTHAN Jean-Luc | Adjoint au Maire | Absent excusé Procuration à M. Jean-Paul PFEIFFER |
| REBSTOCK Yolande | Conseillère Municipale | Absente excusée Procuration à Mme. Irène RICHERT |
| JUILLET Gérard | Conseiller Municipal | |
| KIEFFER Annie | Conseillère Municipale | |
| HOYEAUX Jean-Claude | Conseiller Municipal | |
| RICHERT Irène | Conseillère Municipale | |
| SCHNEIDER Claude | Conseiller Municipal | |
| KORNMEYER Olivier | Conseiller Municipal | |
| BEYRLE Guillaume | Conseiller Municipal | |